Commission des libérations conditionnelles du Canada
Parole Board of Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Canada

Nº de cat. : PS93-1F-PDF
ISSN: 2819-103X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division des Affaires publiques et partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for the Quarter ended December 31, 2024.

D'autres formats sont disponibles sur demande à :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Responsable désignée de l'accessibilité
410, avenue Laurier Ouest, salle du courrier, 6e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

`**Commission des libérations conditionnelles du Canada**
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui, en tant que partie intégrante du système de justice pénale canadien, prend en toute indépendance des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier/le pardon et la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence, d'une façon transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CLCC sont présentés dans le rapport sur le Plan ministériel et la partie II du Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (lorsqu'applicable) pour l'exercice financier 2024-2025 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise la gouverneure générale, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Au 31 décembre 2024, les crédits totaux disponibles pour l'exercice financier 2024-2025 s'élèvent à 77,9 millions de dollars, comparativement à 78,8 millions de dollars au 31 décembre 2023. La diminution de 0,8 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, ou 1,1 %, la légère diminution s'explique principalement par l'incidence des diverses augmentations salariales négociées ; et l'augmentation des dépenses pour le Système de pardon et de suspension du casier (SPSC).

Les dépenses à ce jour en 2024-2025 sont légèrement plus élevées par rapport à 2023-2024 et cela s'explique principalement par l'impact des différentes augmentations salariales négociées.

Figure 1 - Dépenses du troisième trimestre comparées aux autorisations annuelles

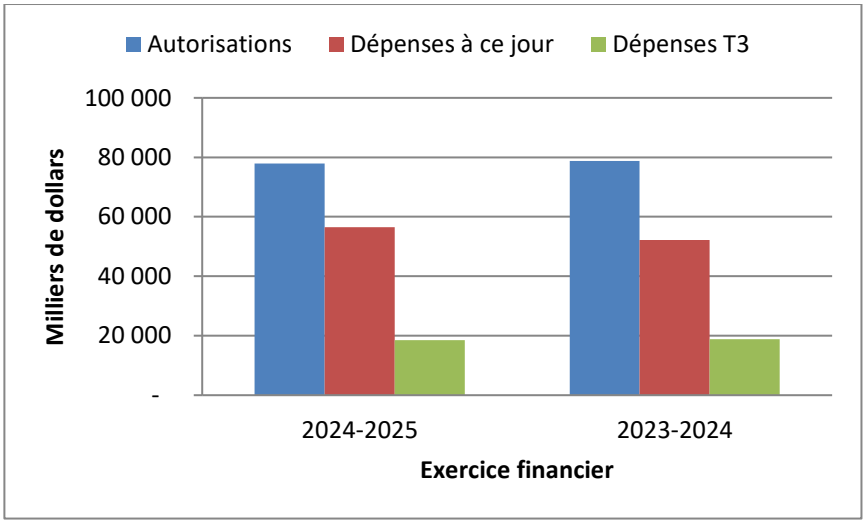

Exercice financier	Autorisations	Dépenses à ce jour	Dépenses T3
2024-2025	77 912	56 541	18 539
2023-2024	78 767	52 156	18 822

Risques et incertitudes

En 2024-2025, les trois risques organisationnels de la CLCC sont les suivants :

A. Prise de décisions de qualité – Il existe un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs, notamment :

- Les écarts concernant l'uniformité à l'échelle nationale qui ont une incidence sur les

processus, les pratiques et la formation;
- La perte de la masse critique de commissaires pour une prise de décision efficace;
- L'adaptation de la formation des commissaires en fonction des nouvelles tendances et du paysage juridique actuel;
- La capacité de veiller à ce que les processus d'aide à la prise de décisions répondent adéquatement aux divers profils de la population de délinquants aux fins des décisions de mise en liberté sous condition; et
- L'efficacité des systèmes de gestion de l'information pour soutenir les décisions.

B. Capital humain (commissaires et personnel) – Il existe un risque que les activités et fonctions clés soient durement touchées, à moins que la CLCC ne soit en mesure de recruter et de conserver du personnel, ainsi que de renforcer les compétences et les capacités, tout en offrant un milieu de travail inclusif et diversifié qui soit compétitif parmi les partenaires du secteur public et adaptable dans le contexte d'un environnement de travail hybride émergent. Les commissaires (nommés par le gouverneur en conseil (GeC)) sont affectés à la CLCC pour un mandat de trois ou cinq ans à l'issue d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite, à partir d'horizons divers, afin de garantir une gestion satisfaisante des postes vacants. Chaque commissaire participe à un programme d'orientation et de formation rigoureux qui se poursuit tout au long de son mandat. L'absence d'un programme de formation évolutif et adaptable pourrait présenter un risque pour la prise de décisions.

C. Technologies de l'information (TI) – Il existe un risque que la capacité et les opérations en matière de TI de la CLCC ne répondront pas aux besoins actuels et évolutifs de l'organisation et ne soutiennent pas les fonctions de continuité des activités. Cela est attribuable à la nature vieillissante des infrastructures des TI de la CLCC et des systèmes d'entreprise du gouvernement, aux attentes croissantes du public en ce qui concerne des moyens efficaces et accessibles de communiquer avec le gouvernement, et de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins d'intégrité des programmes des TI et d'autres points névralgiques pour l'intégrité de l'organisation et les exigences des organismes centraux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Dans le Budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite. La CLCC atteint ces réductions en restituant les services votés associés à l'initiative de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances; et en trouvant des économies et/ou des approches de prestation de services offrant des économies de coûts concernant la conception ou l'administration tout en maintenant la prestation des programmes de base avec une incidence opérationnelle et des risques résiduels minimes.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

_____	_____
Joanne Blanchard	Claudine Legault, CPA
Présidente	Dirigeante principale des finances

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	71 074	16 720	51 053
Revenus nets de votes – Services d'acquisition*	(500)	(16)	(16)
Dépenses de programmes nettes totales	**70 574**	**16 704**	**51 037**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 338	1 835	5 504
Autorisations budgétaires totales	**77 912**	**18 539**	**56 541**

*Les factures ont été soumises en octobre

	Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	71 688	16 351	46 599
Revenus nets de votes – Frais de pardons et de suspensions du casier	(330)	-	-
Dépenses de programmes nettes totales	**71 358**	**16 351**	**49 599**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 409	2 471	5 557
Autorisations budgétaires totales	**78 767**	**18 822**	**52 156**

[1]N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifiées*)

	Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	63 597	16 744	49 011
Transport et communications	2 003	514	1 364
Information	183	88	154
Services professionnels et spéciaux	9 927	992	5 574
Locations	318	155	263
Services de réparation et d'entretien	86	33	66
Services publics, fournitures et approvisionnements	89	18	52
Acquisition de matériel et d'outillage	256	17	67
Autres subventions et paiements	(1)	(6)	6
Dépenses budgétaires brutes totales	**76 458**	**18 555**	**56 557**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Services d'acquisition*	(130)	(16)	(16)
Dépenses budgétaires nettes totales	**76 328**	**18 539**	**56 541**

*Les factures ont été soumisse en octobre

	Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	63 867	18 929	47 408
Transport et communications	2 187	496	1 345
Information	109	21	78
Services professionnels et spéciaux	10 453	(820)	2 892
Locations	447	101	176
Services de réparation et d'entretien	55	10	24
Services publics, fournitures et approvisionnements	149	38	83
Acquisition de matériel et d'outillage	41	-	-
Autres subventions et paiements	263	39	114
Dépenses budgétaires brutes totales	**77 571**	**18 822**	**52 156**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Frais de pardons et de suspensions du casier	(200)	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	**77 371**	**18 822**	**52 156**